

Camp Baladin

Cortil-Wodon 2015



124e Unité Sainte-Croix

1. Mot des Chefs

Voici venu le temps que nous attendions tous : le Grand Camp.

Pour certains, ce n'est pas une nouveauté, mais pour d'autres, cela sera une découverte inoubliable.

Tout au long de cette semaine, nous ferons des activités plus incroyables les unes que les autres. Vous comprendrez ce qu'est un hike, une journée à l'envers et pleins d'autres activités dont vous entendrez encore parler durant toute vos années de scoutisme.

Chaque jour, passant d'un univers d'un autre, vous découvrirez les mondes fabuleux d'Ariel, Cendrillon, Aladin et bien d'autres encore.

Vous l'aurez donc deviné, le thème du camp de cette année est... *Walt Disney !*

Vous devrez donc nous épater et venir muni de votre plus beau déguisement de Disney qui ont marqué l'enfance de bien d'autres avant vous (votre staff inclus ;-).

C'est avec impatience que nous vous attendons à Cortil-Wodon au début du mois de juillet.

Dès l'instant où vous mettrez les pieds dans cet endroit féérique, tous vos rêves deviendront réalité (dans la mesure du possible bien évidemment ;-)

Au douzième coup de midi (ou presque) du 12 juillet, chaque parent devra revenir chercher sa pantoufle de vair.

Triste nous serons de nous quitter, mais toutes les belles histoires ont une fin.

C'est donc sur ces mots que nous vous souhaitons une bonne préparation de camp et vous disons à bientôt.

Disneyement,
Votre staff,
Zazou, Rafiki & Simba.



2. Présentation des intendants

Kala



Timon



Mush



3. Journée typique du camp:

8h00 : Réveil

8h30 : Gym matinale pour nous mettre en forme

9h00 : Petit déjeuner + quelques tâches (vaisselles, rangement,..)

10h00 : Lancement des activités

12H30 : A table !



14h00 : Reprise des activités Partie 1

16h00 : Goûter

16h30 : Jeu de l'après Partie 2

18h30 : Souper & temps libre (courte évaluation de la journée)

20h00 : Veillée + préparation à aller au dodo (lecture d'une histoire)

21h30 : Au dodo !



4. Adresse et détails administratifs

Vous pouvez écrire à votre petit bout à l'adresse suivante:

Nom + Prénom

Troupes des Castors – 124^e Unité Sainte-Croix

12, rue Saint Martin

5380 Cortil-Wodon (Fernelmont)

Belgique

Vos enfants, peuvent bien évidemment vous écrire également afin de vous tenir au courant de leurs aventures.

Pour cela, prévoyez quelques enveloppes déjà affranchies et avec votre adresse.

Paiement:

Le prix du camp est fixé à 120euros (110euros pour le 2^e enfant) et est à verser au plus vite sur le compte: BE23 0688 8935 0991 avec en communication le NOM de votre enfant + CAMP JUILLET 2015.



5. Liste du matériel

Attention : Mettez le nom de votre enfant sur toutes les affaires svp!

Essayer de préparer le sac avec votre petit bout afin qu'il sache ce qu'il contient et soit capable de reconnaître et gérer ses affaires.

A prévoir :

- Pyjama
- Shorts
- Pantalons longs
- Pull chaud pour le soir
- Veste imperméable (Se trouvant en Belgique, il faut rester prévoyant!)
- Bottes en caoutchouc
- 1 essuie
- Le nécessaire de toilettes (shampooing, savon douche, brosse à dents, dentifrice, peigne/brosse, gant de toilette,..)
- Chaussettes
- Culottes/slips
- Doudou
- Enveloppes + papiers à lettre pour vous écrire
- Son déguisement!**
- Un uniforme impeccable



Attention : Les médicaments seront remis à la Grande Chef (Simba) à votre arrivé dans un petit sachet ou une trousse au nom de l'enfant.

Veuillez également nous rappeler toutes nouvelles allergies (alimentaire ou autre) qui n'aurait pas été inscrite dans la FICHE MEDICALE.

6. Règles pour bien vivre ensemble

Pour cohabiter tous ensemble et sans souci, il est essentiel de mettre en place quelques règles de savoir-vivre:

-Il est important de respecter l'endroit. Nous avons l'obligation de le rendre dans l'état dans lequel nous l'avons trouvé.

-Le bala écoute sagement. Cela implique d'écouter sagement les consignes quand un chef parle, respecter les heures de sommeil prévues, ne pas crier le soir et participer (sans râler) aux tâches demandées.

-Respecter les autres balas (et bien évidemment les chefs par la même occasion) : c'est-à-dire être agréable les uns avec les autres.

-Il nous paraît évident vu l'âge de votre enfant, de ne pas les munir de couteaux suisses, briquet ou autres.

-Les Ipod, Iphone, Ipad et tout autres objets faisant partie de la famille des I, ne seront tolérés au camp. Ils seront confisqués et rendus à la fin de celui-ci. Si vous souhaitez prendre contact avec votre enfant pour des raisons urgentes, nous sommes disponibles via nos téléphones portables 24h/24 (les numéros ce trouvent ci-dessous).

A leur arrivée, nous établirons ensemble une charte de bien-vivre afin que toutes les règles soit respectées.

GSM de contact:

SIMBA : 0499 41 19 78

RAFIKI : 0470 91 06 76

ZAZOU : 0474 37 20 21

7. Infos pratiques

Le baladin sera déposé par vos soins à l'endroit de camp (voir adresse ci-dessous) pour 14h30.

Le retour se fera le 12 juillet à l'endroit de camp pour 14h30.

Le camp se trouve à 42min en voiture en partant du local.

ATTENTION : N'OUBLIEZ PAS VOTRE SOURIRE !!



Zazou, Rafiki & Simba.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), (nom des parents, tuteurs, répondants)
autorise mon fils / ma fille
à participer au camp baladin - louveteau - éclaireur - pionnier (1)
de l'unité (région - unité) qui se déroulera
du / / au / / à

Durant le camp, je place mon fils / ma fille sous l'autorité et la responsabilité de

(nom et prénom de l'animateur responsable du camp).

Au cas où, au cours du camp, l'état de santé de mon fils / ma fille réclamerait une décision urgente et à défaut de pouvoir moi-même être contacté(e) personnellement, je laisse toute initiative au médecin ou au chirurgien dans le choix de celle qu'il jugerait utile.

Les animateurs m'ont informé du programme d'animation en ce compris les modalités d'organisation des activités et déplacements en autonomie (activités et déplacements de patrouille par exemple).

Je l'autorise à quitter le territoire belge sans être accompagné de ses parents (2).

Mes coordonnées en cas de nécessité

Prénom - Nom

.....

Téléphone

.....

Fait à

.....

Le

.....

Signature (3)

(1) Biffer les mentions inutiles

(2) Cette dernière phrase est à biffer pour les camps en Belgique

(3) Pour les camps à l'étranger, il est nécessaire de faire légaliser la signature par l'administration communale



FICHE MEDICALE INDIVIDUELLE

A faire compléter avec précision par les parents au début de chaque année scout et avant le camp, par les parents ou par un médecin, et à **remettre à l'animateur responsable de section.**

Emplacement pour une vignette
de mutuelle
Coller ici

Emplacement pour une vignette
de mutuelle
Coller ici

Identité de l'enfant

Nom : ... Prénom : Né(e) le
Adresse : Rue N° Bte ..
Localité : .. CP : Tél : /

Personnes à contacter en cas d'urgence

Nom – Adresse : ..
. Tél / GSM : . / ..

Nom – Adresse : ..
. Tél / GSM : . / ..

Médecin traitant

Nom – Adresse : ..
. Tél : . / ..

Informations médicales confidentielles

L'enfant est-il atteint de :

Diabète Asthme Epilepsie Somnambulisme Affection cardiaque
 Affection cutanée Rhumatisme Handicap moteur Handicap mental Autres : ..

Fréquence et gravité : ..

Est-il sensible aux refroidissements ?	Oui	Non	Est-il allergique à certaines		
Est-il vite fatigué ?	Oui	Non	matières ou aliments ?	Oui	Non
Est-il incontinent ?	Oui	Non	Si oui, lesquels ?		...
A-t-il un régime alimentaire particulier ?	Oui	Non			
Peut-il participer aux activités sportives ?	Oui	Non			..
Peut-il participer aux baignades ?	Oui	Non	A-t-il été vacciné contre le tétanos ?	Oui	Non
Sait-il nager ?	Oui	Non	(date du dernier rappel)	.	..
Est-il allergique à des médicaments ?	Oui	Non			
Si oui, lesquels ?	.	.	A-t-il reçu du sérum antitétanique ?	Oui	Non
	.	.	(en quelle année ?)		..

Date du dernier test à la tuberculine et résultat : ..

Date Signature :

Soins à prodiguer et prescriptions pendant le camp

A présenter au médecin consulté lors du camp et à remettre aux parents à la fin du camp.

Médicaments à prendre durant le camp :

Visites du médecin – Dates

Les informations contenues dans la fiche médicale sont confidentielles. Les animateurs à qui ces informations sont confiées sont tenus de respecter la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée ainsi qu'à la loi du 19 juillet 2006 modifiant celle du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires (notion de secret professionnel stipulée dans l'article 458 du Code pénal). Les informations communiquées ici ne peuvent donc être divulguées si ce n'est au médecin ou tout autre personnel soignant consulté.

